

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-298

présenté par

Mme Alexandra Martin, Mme Corneloup, Mme Sylvie Bonnet, M. Ceccoli, M. Pauget,  
M. Boucard et M. Rolland

-----

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Sécurités »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité  
Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	(en euros)
Police nationale	5 000 000	0	
Gendarmerie nationale	5 000 000	0	
Sécurité et éducation routières <i>dont Démarches interministérielles et communication (ligne nouvelle)</i>	0	10 000 000	
Sécurité civile	0	0	
<b>TOTAUX</b>	10 000 000	10 000 000	
<b>SOLDE</b>	0		

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

La délinquance des mineurs constitue un enjeu sociétal majeur, nécessitant une réponse adaptée et renforcée, notamment par l'augmentation des moyens humains au sein des forces de police et de gendarmerie.

Pour faire face à la complexité et à l'évolution des comportements délinquants, il est crucial d'augmenter le nombre d'agents sur le terrain. Une présence policière accrue peut contribuer à dissuader les actes délictueux et à renforcer la sécurité dans les quartiers sensibles.

Pour toutes ces raisons, cet amendement d'appel procède à une hausse de 5 millions d'euros de l'action 02 « Sécurité et paix publiques » du programme 176 « Police nationale » ainsi qu'une hausse de 5 millions d'euros de l'action 03 « Missions de police judiciaire et concours de la justice » du programme 152 « Gendarmerie nationale » de la mission « Sécurités », et d'autre part, afin de respecter les règles de recevabilité financière, à une baisse d'un même montant sur l'action 02 « Démarches interministérielles et communication » du programme 207 « Sécurité et éducation routières » de la même mission.